

Après LUBRIZOL, plus jamais ça !

La catastrophe industrielle et environnementale qui a eu lieu dans la nuit du 25 au 26 septembre 2019 à Rouen met en avant et à plusieurs titres les dangers permanents que les industries représentent lorsqu'elles négligent leurs obligations en termes de protection contre les dangers inhérents à leurs activités.

Ces négligences coupables font courir aux salariés, aux populations et aux écosystèmes des risques graves à court et long terme.

Des accidents comme celui-ci sont un véritable désastre tant humain qu'écologique.

Pour pouvoir continuer à satisfaire suffisamment de rentabilité à ses actionnaires, l'industrie, à l'instar des autres secteurs de l'économie, rogne ses « coûts » sans fin sur le dos des travailleurs : multiplication de la sous-traitance, précarité, réduction des effectifs et des équipements, non-respect des règles de sécurité...

LUBRIZOL, une des premières sociétés industrielles de chimie, est présente en Amérique (56 sites), en Europe (45 sites), au Moyen Orient (7 sites) et en Asie (33 sites). Fondée en 1928, LUBRIZOL est une filiale de Berkshire Hathaway, société d'investissement dirigée par Warren Buffett, l'un des plus gros milliardaires de la planète et qui compte Bill Gates dans son directoire.

L'usine de Rouen est implantée depuis 1951. Site Seveso à « seuil haut » comme 705 autres en France sur les 1312 sites Seveso, elle a déjà connu plusieurs incidents dont un nuage de Mercaptan en 2013, qui a donné lieu à un simple renvoi devant le tribunal de police et une condamnation à une amende ridicule de 4000 €.

C'est bien la responsabilité de la direction de l'entreprise qui est engagée dans cet accident, en terme de sécurisation de l'ensemble du site, de son personnel, ainsi que de la sous-traitance. C'est elle qui, avec l'aval du préfet, a opté pour une sécurité a minima en réduisant les effectifs de sécurité et de surveillance.

Si les premiers éléments de l'enquête qui s'ouvre peuvent amener à penser que l'incendie a démarré dans une zone de stockage confiée à une entreprise sous-traitante de nettoyage, la responsabilité de LUBRIZOL reste néanmoins pleine et entière dans son rôle de donneur d'ordre.

Une nouvelle foi, la sous-traitance d'activités par des grands groupes, particulièrement dans ces secteurs (industrie chimique, pétrolière et nucléaire) pose problème, en particulier pour les tâches qui peuvent présenter le plus de risques de santé pour les salariés et les populations.

Les personnels de la sous-traitance connaissent très mal, par manque de formation, les risques technologiques auxquels ils sont confrontés pendant leur travail. Cette situation va s'aggraver avec la disparition des CHSCT en application des ordonnances Macron de 2017 ; et les attributions et moyens d'intervention des CSSCT (nouvelle instance obligatoire dans les sites SEVESO), ne pallieront pas à leur disparition.

C'est également la responsabilité de l'Etat qui est engagée. Les moyens et les effectifs des inspecteurs.trices des installations classées pour la protection de l'environnement (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), n'ont pas été doublés, malgré les promesses faites, ce qui les rend insuffisants pour faire appliquer les dispositions réglementaires. Leur mission de contrôle des sites à risque n'est pas assurée efficacement. Il en est de même pour les services de l'inspection du travail, chargée notamment de faire appliquer

les règles relatives aux incendies, explosions et stockage des produits dangereux dont les effectifs fondent à vue d'œil.

Alors que l'on découvre peu à peu que les premières annonces sur les quantités de produits partis en fumée ont été sous-évaluées, les chefs de services de l'Etat et le gouvernement passent leur temps à chercher à convaincre du peu de danger que courent les riverains de l'usine.

Les populations sont censées décider toutes seules s'il est préférable qu'elles partent loin ou qu'elles s'enferment dans leur lieu de vie, créant ainsi un sentiment d'angoisse généralisé d'autant plus justifié quand on sait que les fumées et les suies toxiques, au vu des produits qui ont brûlé, comportent des molécules cancérigènes et des perturbateurs endocriniens.

D'autre part, des catastrophes comme celles de LUBRIZOL nécessiteraient que soient prévu un plan d'évacuation des populations les plus exposées et de protection de l'ensemble des autres personnes des zones contaminées. Or, rien n'a été fait... car rien n'est prévu. Est aussi posée la question de l'aménagement du territoire, l'implantation des habitations qui, au fil des années, s'est dangereusement approchée des sites dangereux.

Au-delà des conséquences pour les salariés de Lubrizol et des sous-traitants (santé des travailleurs, chômage technique et perte de salaire), c'est toute la vie locale qui est gravement mise en danger par des industries dont le mode de gestion fait porter à la collectivité des responsabilités qui devraient lui incomber dans la logique « pollueur/payeur » ; il en est de même des coûts sur l'environnement.

La situation dans la campagne avoisinante et dans toute la région couverte par les vents dominants est préoccupante : sols qui pourraient être empoisonnés pour une dizaine d'années, animaux malades, risques forts de nappes phréatiques polluées, impossibilité pour les paysans de poursuivre leurs activités, l'agriculture bio et les paysans en vente directe étant directement pénalisés. L'État n'a pas suffisamment accompagné le retrait des productions, faisant peser sur les paysans eux-mêmes la responsabilité de ces retraits.

On aurait tort de croire que ce qui s'est passé avec LUBRIZOL ne concerne que les habitants de Rouen et de sa région. Les risques industriels, les dangers de la recherche constante d'augmentations des dividendes financiers au détriment de l'investissement dans les appareils de production, de la sécurité des sites et des personnes sont partout où est implanté ce type d'industrie qui se doit d'être exemplaire en termes de sécurité et d'impact sur l'environnement et les écosystèmes.

Plus jamais ça, ni ici, ni ailleurs ! Nous exigeons :

- ✓ Que soit publiée in extenso la liste des produits brûlés, ce qui passe par la levée des secrets de fabrication ;
- ✓ Que la liste des molécules (PCB, dioxine etc.) qui ont potentiellement pollué les sols, soit connue ;
- ✓ Que soient diffusés les chiffres sur les maladies professionnelles des salariés actuels ou anciens de LUBRIZOL ;
- ✓ Que les populations soient prises en charge médicalement et que soit mis en place un suivi à long terme, plus particulièrement pour les femmes enceintes et les enfants ;
- ✓ Qu'une estimation du préjudice soit faite le plus rapidement possible par les services de l'Etat, de façon à ce qu'une aide d'urgence (sous forme d'avance) soit attribuée à toutes les victimes ;

- ✓ Que les salariées de LUBRIZOL ou d'autres entreprises soient protégées par les autorités s'ils souhaitent témoigner de leurs conditions de travail et de sécurité, ce qui implique un renforcement de la loi sur les lanceurs d'alerte ;
- ✓ Que l'Europe renforce les législations de surveillance des sites SEVESO, et que l'Etat revienne sur l'assouplissement accordé en 2018 instaurant des périmètres de sécurité pour les projets immobiliers ;
- ✓ Que l'Etat prévoit, avec les moyens de mise en œuvre, un plan d'évacuation des populations vivant auprès de chaque site à haut risque, chimique ou nucléaire, ainsi que des exercices en conditions réelles.
- ✓ La mise en place d'autorités sanitaires indépendantes et de procureurs indépendants.
- ✓ La mise en place de CSSCT à compétences supra-légales étendues avec capacité d'expertise et de droit d'alerte
- ✓ le rétablissement des CHSCT dans les entreprises et l'élargissement de leurs pouvoirs.
- ✓ Le renforcement des inspections du travail et des installations classées pour la protection de l'environnement en lien avec la CARSAT et la DREAL

Organisations signataires :

Amis de la Terre France

Association Henri Pézerat

Attac

Confédération Générale du Travail (CGT)

Confédération Paysanne

Criigen (Comité de recherche et d'informations indépendantes sur le génie génétique)

Fédération Syndicale Unitaire

Sciences Citoyennes

SOL (Alternatives Agroécologiques et Solidaires)

Union Syndicale Solidaires

Zone Ecologique Autonome